



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, C. Beaumont, C. Belzung, P. Boissé, L. Cailly, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, S. Crogiez-Petrequin, E. Fouquereau, D. Maurel, H. F. Lecaille, Maurel-Indart, J.-P. Monge, Ph. Roingear, H. Watier J.-L. Yengue

Invités : J.-C. Billaut, F. Gauthier, A. Gueiffier, M. Ruilier

Excusés : A. Bousquet, T. Boulay, M. Desmedt, R. Essi, M. de Ferrière, B. Foucher, Ph. Foucher, F. Gagnaire, D. Georgeault, A. Guihur, J. Montharu, S. Mougine, V. Puard, L. Seabra, S. Servais, P. Soullié, F. Toupin, S. Trapp, Ph. Vendrix,



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h00.

1. **Présentation des tarifs de la Plateforme Scientifique et Technique « Animaleries »**

Emmanuel Lesigne indique qu'une augmentation des tarifs pratiqués par la PST « Animaleries » est envisagée et qu'il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil scientifique sur la nouvelle proposition de tarifs avant la présentation en Commission des Moyens.

Michèle de Monte expose les raisons qui conduisent à solliciter cette augmentation et notamment ce que recouvrent les prix d'hébergement facturés aux unités de recherche. Pour l'animalerie située à l'UFR de médecine, il a été décidé d'augmenter tous les ans les tarifs. Pour l'animalerie de pharmacie, l'augmentation n'a pas été régulière et les prix pratiqués sont trop bas au regard des coûts de fonctionnement.

Michèle de Monte présente également une comparaison entre les prix pratiqués à l'université et les prix pratiqués dans d'autres établissements, EPST ou universités.



Les tarifs suivants sont soumis à l'avis du conseil scientifique :

	Prix: animal_semaine		
	Interne	Autres EPST (x1,5)	Externes (x3)
Lapins	8,5	12,75	25,5
Cobayes	5,5	8,25	16,5
Rats (2,97)	2,2	3,3	6,6
Rats portoirs*	3,75	5,625	11,25
Souris (1,42)	1,15	1,725	3,45
Souris Portoirs* (1,73)	1,55	2,325	4,65
PNH (20/J)	50	75	150

*: Portoirs uniquement si nécessaire (nombreux hébergements surcotés)

Francis Gauthier fait remarquer que l'augmentation des prix pour l'hébergement des primates est très importante et que cela risque de poser des difficultés pour certains laboratoires.



La proposition d'augmentation des tarifs est soumise à l'avis du conseil scientifique. Elle reçoit un avis favorable à l'unanimité.

2. Présentation du projet de GIS « Institut des Ultrasons »

Frédéric Ossant présente le projet de création d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) sur les ultrasons pour fédérer des acteurs publics et privés dans le domaine de l'acoustique ultrasonore. L'institut des ultrasons existe déjà mais pas sous la forme d'un GIS. L'objectif du GIS est de développer des projets scientifiques plus ambitieux et d'augmenter la visibilité nationale et internationale.

Les partenaires du GIS seraient l'U930 « Imagerie et Cerveau », le GREMAN, le CETU Althais (et donc l'université, le CNRS, l'Inserm et le CEA), le CHU et le CIC-IT ainsi que des partenaires industriels : Transderma, Vermon, Echosens, Piezo Institute, Spincontrol, et les pôles de compétitivité S2E2 et Cosmetic Valley.

Interrogé par les conseillers sur l'intérêt de la structure GIS, Frédéric Ossant précise qu'elle permettra de formaliser les échanges entre les différents partenaires et qu'il s'agit d'une étape nécessaire pour aller plus loin dans la construction scientifique du projet.



3. Informations générales

Emmanuel Lesigne informe les membres du conseil sur les points suivants :

✚ *La chaire Unesco « Fleuves et Patrimoines » a été créée par l'Unesco. Ce projet de collaboration Nord-Sud autour des fleuves et de leur préservation est porté par les universités d'Angers et de Tours. Le responsable est Karl Matthias Wantzen, de l'UMR CITERES ; il est donc nommé « Unesco Chair Fleuve et Patrimoine/River Culture ».*

✚ Un nouveau site web recherche et valorisation sera lancé dans le courant de la semaine et accessible depuis le site institutionnel de l'université. Le site reprend toutes les informations relatives aux domaines de la recherche, des études doctorales et de la valorisation.

✚ *Les appels à projets de la Région :*

APR-IA : tous les dossiers retenus dans le cadre de l'APR-IA ont été transmis à la Région. Pour l'université de Tours, 8 projets ont été retenus sur 19 déposés, 6 demandes d'équipement sur 10 et 4 demandes de post-doc sur 9.

54 % des financements vont à l'université de Tours et à ses partenaires, 46 % à l'université d'Orléans et à ses partenaires.

La validation formelle du choix des projets retenus interviendra le 22 mai lors du CA du PRES.

APR-IR : les projets ont été présélectionnés par la Région au mois de mars. Sur 16 projets déposés par l'université, 11 ont été présélectionnés auxquels il faut ajouter 2 projets portés par l'INRA qui concernent des UMR et un projet pour l'IRBI porté par le CNRS.

✚ *Le Laboratoire de Recherche Correspondant (LRC) entre le PCM2E et le CEA qui existait déjà doit être renouvelé pour une durée de 3 ans.*

✚ *Le Conseil d'Administration a adopté le principe du remboursement des frais de séjour pour les personnes invitées dans les laboratoires. Le remboursement pourra s'effectuer sur la base des frais réels ou selon un forfait.*

✚ *La Région va lancer prochainement un appel à projet pour les clusters de recherche. La gestion de cet appel sera confiée au PRES. La Région prévoit de financer les clusters de manière pluriannuelle pour un montant de 250 à 300 k€ par an. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour lequel les dossiers de réponse seront relativement légers. Une première sélection pourra ensuite être opérée qui sera suivie d'une phase de remise de dossiers plus conséquents. Les Clusters actuels sont soumis au renouvellement. Le planning de l'appel n'est, en revanche, pas encore fixé.*

4. Avis sur les Actions de Recherche Collaboratives Tours/Poitiers – annexe 1

Emmanuel Lesigne rappelle qu'il avait été décidé de relancer l'appel à projets Tours/Poitiers. Chaque université a décidé de consacrer une enveloppe de 20 000 € à cet appel. Beaucoup de projets ont été déposés pour un total demandés de 652 695€.

L'expertise des dossiers a été réalisée indépendamment à Tours et à Poitiers et beaucoup de dossiers ont été jugés excellents.

Un recouplement entre les différentes évaluations a été réalisé et on peut constater une cohérence entre les deux établissements.

Un travail d'analyse des rapports a été réalisé par la Commission Permanente du conseil scientifique et un classement a été établi. Les Vice-Présidents de chaque université ont ensuite échangé pour déterminer les projets à financer.

Compte-tenu du nombre de dossiers jugés intéressants, il est proposé au conseil scientifique d'augmenter le montant de l'enveloppe consacrée à cette action de 12 000€. L'université de Poitiers a décidé d'abonder également l'enveloppe de 12 000€, ce qui permet de consacrer 64 000€ à cet appel.



Une proposition de sélection des projets et de répartition de l'enveloppe (cf annexe 1) est soumise au conseil qui émet un avis favorable à l'unanimité.

Tous les porteurs de projet recevront les résultats de l'évaluation de leur projet.

5. Appel à projet Post-doc – annexe 2

Le conseil scientifique a décidé de financer cette année 3 emplois de post-doc. 14 demandes ont été reçues (Cf. annexe 2).

Au vu de l'analyse des rapporteurs ayant expertisé les dossiers, il est proposé de retenir la demande de la MSH/CITERES et CESR sur le thème de la fabrique urbaine de Florence du XI^{ème} siècle au XVI^{ème} siècle : autour du Palazzo Vecchio et des offices, ainsi que celle de l'IRBI sur le thème de l'identification des phéromones potentiellement exploitables dans le contrôle des ravageurs urbains.



Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité à la sélection de ces deux demandes.

Un dossier doit être encore sélectionné, mais deux demandes sont jugées de niveau équivalent : la demande de l'U966 sur l'étude de la sensibilité à la neutralisation par anticorps monoclonaux humaine du virus de l'immunodéficience humaine transmis de la mère à l'enfant par l'allaitement et la demande de l'UMR PRC sur l'origine développementale de la néophobie alimentaire : apport du modèle oiseau.

Afin de déterminer lequel de ces deux projets doit être retenu, il est proposé de procéder à un vote.



Le projet de la PRC obtient 0 voix, le projet de l'U966 obtient 16 voix. C'est par conséquent la demande de l'U966 qui est retenue.

Catherine Beaumont et Philippe Roingard étant directement impliqués dans ces projets, ils n'ont pas pris part au vote.

Un classement sur liste complémentaire est également proposé :

En 4^{ème} position, le projet de l'UMR PRC sur la néophobie alimentaire

En 5^{ème} position, le projet du LI

En 6^{ème} position, le projet de BBV

En 7^{ème} position, le projet de CITERES sur le rôle des espaces marginalisés.



Le classement sur liste complémentaire est soumis au vote du conseil qui se prononce favorablement à l'unanimité.

6. Répartition du contingent national des enseignants-chercheurs invités – 2013-2014 – annexe 3

Emmanuel Lesigne explique que l'U1100 a sollicité la prolongation du séjour de M. Ramphal actuellement accueilli comme chercheur Studium. Le Studium a accepté de financer une partie de ce séjour, mais a demandé une participation de l'université. 2 mois sur les 24 mois du contingent national ont déjà été accordés à l'U1100 qui complètera le financement du salaire de M. Ramphal par des crédits de masse salariale de l'UFR de médecine.

Cette demande a été jugée d'autant plus recevable que peu d'unités de recherche en médecine sollicitent des mois de chercheurs invités.

42 mois ont été demandés au total pour 22 mois à répartir.

L'ensemble des dossiers a été expertisé par des membres du conseil.

Il est proposé de retenir la répartition exposée dans l'annexe 3.



Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

7. Questions diverses

Convention de coopération entre l'université de Tours et l'université de Lomé :

Cette convention porte sur les domaines de la formation et de la recherche et prévoit une collaboration entre les deux universités portant sur les domaines des sciences et de l'environnement, la médecine et la santé.



Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur la signature de cette convention

Convention de coopération entre le Centre Interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (Montréal, Laval) et le Laboratoire d'Informatique :

Cette convention a pour objectif de mettre en œuvre une coopération renforcée entre les deux institutions.



Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité

8. Création d'un GDR modèle aviaire

Il est proposé que les UMR Université-INRA PRC et ISP participent à un Groupement de Recherche sur le modèle aviaire. Son objectif général est de formaliser la création d'une communauté de laboratoires, d'équipes et de chercheurs utilisant le modèle aviaire comme modèle d'étude pour leurs projets.



Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à cette création de GDR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.